



International Communication Project 2014

Déclaration universelle des droits de communication

La communication¹ est la capacité humaine la plus fondamentale. Chaque personne a besoin de pouvoir communiquer afin de remplir son potentiel social, éducatif, émotif et professionnel.

Les obstacles à la communication nuisent à la capacité de l'individu à :

- s'identifier et interagir avec les autres ;
- comprendre ;
- apprendre, partager et mettre en application ses connaissances ;
- obtenir et maintenir une bonne santé physique et mentale ;
- participer en toute sécurité et de façon appropriée à des activités utiles et des activités de loisirs ; et
- avoir accès à la justice et aux autres services publics de façon équitable.

La possibilité de communiquer est un droit fondamental humain. Chaque personne a le potentiel de pouvoir communiquer.

Nous, soussignés, nous engageons à garantir que les personnes souffrant de troubles de communication² reçoivent un soutien approprié. Nous nous engageons également à garantir que les troubles de communication³ reçoivent et méritent l'attention appropriée et l'action de tous les organismes et systèmes compétents, notamment :

- législateurs et décideurs ;
- organismes de financement et assureurs ;
- secteurs du médical, de la santé, de l'éducation, des handicapés, des personnes âgées et de la communauté ;
- consommateurs et associations de défense des droits du consommateur ;
- services sociaux, justice et services publics ; et
- médias.

Promesse publique de soutien

Nous reconnaissons que la capacité à communiquer est un droit fondamental humain.

Nous reconnaissons que chacun a le potentiel de pouvoir communiquer.

En ajoutant nos noms à cette déclaration, nous apportons notre soutien aux millions de personnes à travers le monde qui ont des troubles de communication les empêchant de s'épanouir et de participer de façon équitable et entièrement à la vie de leurs communautés.

Nous croyons fermement que les personnes handicapées par des troubles de communication doivent avoir accès au soutien nécessaire pour réaliser leur plein potentiel.

Les signataires

American Speech-Language-Hearing Association (Association américaine des orthophonistes et audiologistes)

Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) | Speech-Language & Audiology Canada (SAC)

Irish Association of Speech and Language Therapists (Association irlandaise des orthophonistes)

New Zealand Speech-language Therapists' Association (Association des orthophonistes de Nouvelle-Zélande)

Royal College of Speech and Language Therapists (Collège Royal des orthophonistes)

Speech Pathology Australia (Orthophonie australienne)

Joignez-vous à nous!

Ajoutez l'appui de votre organisation à cette cause en devenant un signataire du document. Communiquez avec nous à info@communication2014.com

Vous pouvez également faire une promesse d'appui personnelle en direct [ici](#).

¹La communication est l'échange d'informations, ainsi que leur importance, entre deux ou plusieurs personnes. Pour communiquer, il faut pouvoir s'exprimer, parler, entendre, écouter, montrer que l'on comprend, posséder des aptitudes sociales, savoir lire et écrire, et s'exprimer par gestes, par l'expression du visage, et par des symboles et des signes.

²Conformément à la International Classification of Functioning, Disability and Health (Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé), une incapacité comporte une ou plusieurs déficiences ainsi que les conditions ayant donné lieu à celle(s)-ci.

³Un handicap peut être la conséquence d'une maladie, selon des facteurs contextuels personnels et environnementaux. Un handicap représente l'effet cumulatif des déficiences (ou troubles) d'une personne, de ses limitations d'activité et restrictions à participer, et de facteurs contextuels (c.-à-d., environnementaux et personnels). Les termes « Troubles de communication » ou « Personnes handicapées en matière de communication » peuvent être utilisés pour représenter toute personne éprouvant des problèmes de communication qui réduisent leur capacité à participer pleinement aux activités de la vie quotidienne.